

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA124f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

16.11.2010

La Commission de Venise prépare un avis sur la loi russe sur la défense

Dates : 16-17 novembre 2010

Lieu : Moscou (Fédération de Russie)

Organisé par la Commission de Venise, organe consultatif du Conseil de l'Europe composé de juristes indépendants, et les autorités russes.

Description : Une délégation de la Commission de Venise rencontrera des hauts représentants de la Russie, afin de finaliser son projet d'avis relatif à la loi russe sur la défense qui sera discuté et adopté par la Commission de Venise le 17 décembre 2010.

La délégation se compose de Gianni Buquicchio, Président de la Commission, Angelika Nussberger, membre suppléante allemande de la Commission de Venise et de Simona Granata-Menghini, Secrétaire adjointe de la Commission de Venise.

Des réunions sont prévues avec A. Grushko, ministre adjoint des Affaires étrangères, L. Brycheva, chef du service juridique de l'Administration du Président de la Fédération de Russie, K. Kosachev, Président de la délégation russe de la Douma d'Etat auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et d'autres députés, ainsi que V. Likhachev, ministre adjoint de la Justice et A. Alexandrov, Président du comité de la législation constitutionnelle au Conseil de Fédération.

Contexte : Le 18 mars 2010, Dick Marty, Président de la Commission de suivi de l'APCE, a demandé l'avis de la Commission de Venise sur les amendements d'octobre 2009 à la [loi fédérale sur la défense](#) de la Fédération de Russie.

En 2008 la Commission adoptée un [rapport général sur le contrôle démocratique des forces armées](#).

Contact :

Artem Aslanyan, bureau du Conseil de l'Europe à Moscou
Tél. +7 (495) 775 3762, mobile +7 (985) 365 0986

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.